



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 27

Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjointes,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY

Etait absente :

- Mme Nathalie PASTOR

14 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE RELÈVE À DISTANCE

Par délibération en date du 9 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'installation d'un dispositif de relève des compteurs à distance arrêtant l'enveloppe initiale des travaux à 331.000 € et fixant la participation du service de l'assainissement au financement de cette installation à 50 % de son coût.

Par délibération en date du 10 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme pour le fixer à 766.500 €.

Par délibération en date du 29 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme laquelle a été fixée à 870.325 €.

Par délibération en date du 10 février 2021, le Conseil municipal a précisé que les dépenses d'installation de ce dispositif ainsi que les charges de fonctionnement induites seraient prises en charge à parts égales directement par chacun des budgets de l'eau et de l'assainissement.

Par délibération du 12 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé la répartition des crédits comme suit :

Budget Eau Potable				
AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance				
DEPENSES				
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
435.162,50 €	12.550 €	900 €	200.088,71 €	202.661,58 € RAR : 18.962,21 €

Budget Assainissement				
AP 2021-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance				
DEPENSES				
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
435.162,50 €	-	-	200.088,71 €	209.836,58 € RAR : 25.237,21 €

En 2022, les travaux engagés au titre de cette autorisation de programme se sont élevés à :

- Pour le budget de l'eau : 221.623,79 €, soit 92.916,49 € réalisés et 128.707,30 € en restes à réaliser,
- Pour le budget de l'assainissement : 227.848,78 €, soit 92.916,48 € réalisés et 134.932,30 € en restes à réaliser.

Il est précisé que cette opération doit s'achever en 2023. Il est proposé de prolonger cette autorisation de programme d'une année afin notamment de permettre les écritures de répartition entre les budgets de l'eau et de l'assainissement. En effet, comme le prévoit la délibération du 10 février 2021, les dépenses afférentes à cette opération devront être égales entre les deux budgets. Les régularisations interviendront sur les dernières factures. Au vu des crédits réalisés en 2022 et des restes à réaliser, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit :



Budget Eau Potable
AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance

DEPENSES					
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
435.162,50 €	12.550 €	900 €	200.088,71€	92.916,49€	RAR 128.707,30€

Budget Assainissement
AP 2021-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance

DEPENSES					
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
435.162,50 €	-	-	200.088,71€	92.916,48€	7.225,01 € RAR 134.932,30€

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 27 mars 2023,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** la durée de l'autorisation de programme à 5 ans, de 2019 à 2023,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 07 avril 2023.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 12.04.2023

Signature

Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 064-216404228-20230407-DEL_23_07_04_14-DE